**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Prestation de mise à disposition du personnel de sécurité incendie- SSIAP1 pour le Centre Hospitalier de Vichy.**

**PROCEDURE N° 25-GHTA-0079**

Date et heure limites de réception des offres :

# Précisés dans l’avis d’Appel Public à la concurrence

**Groupement Hospitalier des Territoires d'Auvergne Établissement support CHU de Clermont-Ferrand** 58 Rue Montalembert

63003 CLERMONT-FERRAND

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 3](#_Toc195193231)

[1.1 - Objet 3](#_Toc195193232)

[1.2 - Mode de passation 3](#_Toc195193233)

[1.3 - Type et forme de contrat 3](#_Toc195193234)

[1.4 - Décomposition de la consultation 3](#_Toc195193235)

[1.5 – Nomenclature 3](#_Toc195193236)

[1.6 - Réalisation de prestations similaires 3](#_Toc195193237)

[2 - Conditions de la consultation 3](#_Toc195193238)

[2.1 - Délai de validité des offres 3](#_Toc195193239)

[2.2 - Forme juridique du groupement 3](#_Toc195193240)

[2.3 - Variantes 3](#_Toc195193241)

[2.4 - Prestation supplémentaire éventuelle 4](#_Toc195193242)

[3 - Conditions relatives au contrat 4](#_Toc195193243)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4](#_Toc195193244)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4](#_Toc195193245)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 4](#_Toc195193246)

[4 - Contenu du dossier de consultation 4](#_Toc195193247)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 4](#_Toc195193248)

[5.1 - Documents à produire 4](#_Toc195193249)

[5.2 - Visites sur site 6](#_Toc195193251)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6](#_Toc195193252)

[6.1 - Transmission électronique 6](#_Toc195193253)

[6.2 - Transmission sous support papier 7](#_Toc195193254)

[7 - Examen des candidatures et des offres 7](#_Toc195193255)

[7.1 - Sélection des candidatures 7](#_Toc195193256)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 7](#_Toc195193257)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 8](#_Toc195193259)

[8 - Renseignements complémentaires 8](#_Toc195193260)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 8](#_Toc195193261)

[8.2 - Procédures de recours 8](#_Toc195193264)

# - Objet et étendue de la consultation

# - Objet

La présente consultation concerne : **Prestation de mise à disposition du personnel de sécurité incendie- SSIAP1 pour le Centre Hospitalier de VICHY**

**Lieu d'exécution :**

**Centre Hospitalier de VICHY**

**BP2757-03207 VICHY**

# - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles

L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

# - Type et forme de contrat

L'accord-cadre est conclu avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant maximum HT annuel | Montant maximum HT SUR 4 ANS |
| 75 000,00 € | 300 000, 00 € |

# - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : il s’agit d’une prestation unique. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l’exécution de la prestation, article L.2113-11 2° du Code de la commande publique.

# – Nomenclature

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 79710000-4 | Services de sécurité |
| 79714000-2 | Services de surveillance |
| 71700000-5 | Services de surveillance et de contrôle |
| 75251000-0 | Services d’incendie |

# - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# - Conditions de la consultation

# - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

# - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

# - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# - Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n’est autorisée.

# - Conditions relatives au contrat

# - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée à 12 mois, à compter de la notification du marché.

# - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les dépenses relatives au paiement des prestations du présent marché sont imputées sur le compte H62884.

Les règlements interviendront par virements administratifs dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les prix du marché sont des prix révisables en application de l’article R.2112-13 du Code de la commande publique.

# - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le règlement de la consultation (RC)
* L'acte d'engagement (AE)
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative à la laïcité
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
* Le bordereau des prix unitaires (BPU)
* Le détail quantitatif estimatif (DQE)
* L'attestation de visite si le titulaire exprime le besoin et à sa demande
* Le règlement intérieur du Centre hospitalier de Vichy

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

# - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à  L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| Un document prouvant la capacité du signataire à engager la société (KBis, délégation de  signature) | Non |
| Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | Non |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

# Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Un RIB | Non |
| L'acte d'engagement (AE) | Oui |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) | Non |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) | Non |
| Mémoire technique  Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat  Le mémoire technique devra détailler les points nécessaires à la réalisation de la mission :   * Méthodologie de travail, disponibilité et réactivité de l’entreprise, organigramme fonctionnel précisant les effectifs sur chaque fonction, le taux de salariés en CDI en CDD et en intérim le cas échéant, ancienneté du personnel d’encadrement à la date de remise de l’offre * Les modalités de pilotage, de suivi et de contrôle de la prestation, l’effectif dédié au pilotage et à la coordination de la prestation * Méthodologie de suivi et de contrôle de la prestation, de gestion des imprévus et d’adaptabilité * Les moyens humains engagés pour l’exécution des prestations (CV, expériences, cartes professionnelles) * Les moyens techniques (matériels, équipements techniques, logiciels de main courante, rondier) affectés à la réalisation des missions. | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous- traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

# - Visites sur site

Une visite sur site peut être organisée à la demande du titulaire.

Les conditions de visites sont les suivantes : veuillez prendre contact auprès de **Mme Aude CHAPON, en qualité de Responsable** **Sécurité** par mail : [aude.chapon@ch-vichy.fr](mailto:aude.chapon@ch-vichy.fr) ou par téléphone : 04.70.97.22.16 afin de définir le créneau horaire.

# - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

# - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante **:** [marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

* lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
* lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

**La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :**

CHU de Clermont-Ferrand

Direction des achats et des Logistiques Bureau des marchés

1er étage du CAL

58 rue Montalembert

63000 Clermont-Ferrand

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

# - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# - Examen des candidatures et des offres

# - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

# - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152- 1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

# Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| Critère 1 - Prix des prestations | 60.0 % |
| Critère 2 – Valeur technique de la prestation hors cas d’urgence analysée à partir des éléments d’appréciation suivants : Qualité des moyens humains affectés à la prestation (le nombre d’agents affectés à la mission, tenue vestimentaire, les certificats de qualification) et qualité des matériels, (moyens de communication : portables) et qualité des moyens affectés au suivi de la prestation. | 20.0 % |
| Critère 3 – Qualité du dispositif prévu en cas de besoins urgents en cas d’absence d’un agent | 15.0 % |
| Critère 4 - Développement durable notamment :  Politique d’égalité de traitement des rémunérations | 5.0 % |

* **Méthode de calcul pour le critère prix :**

L’offre la moins disante obtient le maximum de point du critère prix :

*MD = Prix HT de l’offre la moins disante*

*PO = Prix HT de l’offre considérée*

* **Méthode de calcul des critères 2-3-4 :**

Les critères techniques sont appréciés sur une base de 5 points. (Le pouvoir adjudicateur attribuera une note de zéro à un critère ou sous-critère, dès lors que le soumissionnaire n’a pas fourni les informations lui permettant d’apprécier la valeur de l’offre au regard du sous-critère). Ils sont ensuite multipliés par 4 pour le critère 2, 3 pour le critère 3 et 1 pour le critère 4.

Puis, pour chaque critère, un coefficient de pondération est calculé à partir de l’offre ayant obtenue la meilleure note.

Coefficient de pondération =

Pour chaque critère, toutes les offres sont pondérées par ce coefficient.

Le candidat qui obtient la meilleure note aura le maximum des points pour le critère analysé.

**Notation finale de l’Offre**

La note finale/100 sera obtenue par l’addition pour chaque soumissionnaire des notes techniques et de la note du prix

# - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# - Renseignements complémentaires

# - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [**marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

Et, en cas de dysfonctionnement de la plateforme à l’adresse mail suivante : [**bdm@chu-**](mailto:bdm@chu-clermontferrand.fr)[**clermontferrand.fr**](mailto:bdm@chu-clermontferrand.fr)

# Les questions adressées à l’adresse [bdm@chu-clermontferrand.fr](mailto:bdm@chu-clermontferrand.fr) alors que la plateforme ne connait pas de dysfonctionnement, ne seront pas prises en compte.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

# Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mails nominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.

# - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
* Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

# Pour obtenir des renseignements relatifs à l’introduction des recours, les candidats devront s’adresser à :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1